

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SITE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES ET DE VALCABRERE

Délibération

Séance du comité syndical du jeudi 29 février 2024

Séance du : jeudi 29 février 2024

Date de convocation : 16 février 2024

Membres en exercice : 20

Quorum : 11

Présents : 8

Représentés : 4

Absents ou excusés : 8

Seuil de la majorité absolue : 11



Vote : Pour : 12 contre : 0 abstention :

N° 2024/02/29- 04

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le jeudi 29 février 2024, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au Conseil départemental 31800 Saint-Gaudens, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Après avoir ouvert la séance, la Présidente a procédé à l'appel nominal des délégués.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD (en visio), Christine COURADE (en visio)

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises : Alain LARQUE

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Isabelle HARDY a donné procuration à Maryse VEZAT-BARONIA, Didier CUJIVES a donné pouvoir à Patrice RIVAL, Martine CROQUETTE a donné procuration à Roselyne ARTIGUES, Alain PUENTE a donné procuration à Alain LARQUE.

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Anne BOYER, Sandrine BAYLAC, Laurence DEGERS, Céline LAURENTIES BARRERE, Pascal BOUREAU, Victor DENOUVION, Jean-Marc DUMOULIN.

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

Pour la commune de Valcabrère :

Assistaient à la séance sans voix délibérative :

En qualité de délégués suppléants du Conseil départemental :

En qualité de délégués suppléants pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

En qualité de délégués suppléants pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

En qualité de délégués suppléants pour la commune de Valcabrère :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

EXPOSE

Organisation d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2024

L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire est prévue par l'article 20 des statuts reproduit ci-après.

Article 20. Débat d'orientation budgétaire

Dans un délai de deux mois avant le vote du budget, une séance du Conseil syndical est consacrée aux orientations générales du budget de l'exercice à venir. Le débat sans vote est introduit par un rapport du Président.

Un débat d'orientation budgétaire est organisé dans les conditions prévues pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat n'est pas organisé pour le vote du 1er budget du Syndicat suivant sa création.

Conformément aux dispositions combinées des articles L5722-1 et L 2312-1 du CGCT, le syndicat mixte doit organiser un DOB selon les règles applicables aux communes comprises entre 3 500 et 10 000 habitants.

1. Rappel du contexte

Le syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère, créé en 1989, a fait l'objet d'une extension de son périmètre et de ses compétences en janvier 2018. Le Conseil départemental en est membre à 80 %, aux côtés de la communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises et des communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère à 20 %.

Un schéma directeur d'aménagement et de valorisation du Grand Site a été acté en juin 2019. Pour être en mesure de le mettre en œuvre, une modification statutaire a été opérée en novembre 2019, ainsi que l'approbation d'un programme d'actions pour 2020-2021 estimé à un total de 2 555 413 €.

Pour mettre en œuvre le programme de travaux prévu dans le schéma directeur, il est proposé pour 2022 de lancer un marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette assistance permettra de réaliser des tranches fermes du programme d'actions. Des tranches optionnelles de travaux identifiés dans le schéma directeur sont aussi proposées. Parallèlement une consultation est lancée pour une maîtrise d'œuvre pour 2 opérations identifiées pour être réalisées en 2023 : les sanitaires du cloître et le local d'accueil à Saint Just

2. Les exercices précédents

- En 2020, le budget rentre dans une phase plus opérationnelle pour marquer l'engagement dans le programme d'action
 - A la section fonctionnement : 42 000 €
 - A la section investissement : 794 000 €

Très peu de dépenses ont été réalisées sur le budget du syndicat car les travaux ont été portés en direct par le Département.

- En 2021, le budget a été financé totalement par le résultat reporté de l'année 2020 de 671 708 € et de 66 000 € de demande de subvention
 - A la section fonctionnement : 18 700 €
 - A la section investissement : 794 000 €

Comme en 2020, très peu de dépenses ont été réalisées sur le budget du syndicat car les travaux ont été portés en direct par le Département.

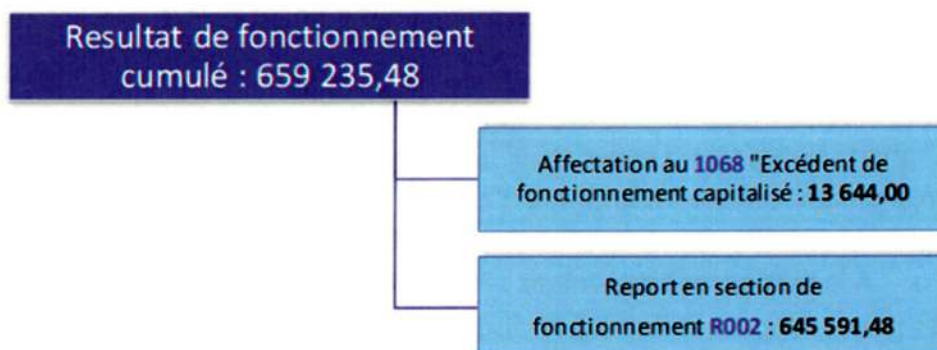
- En 2022, le budget a été financé totalement par le résultat reporté de l'année 2021 de 671 031,36 €
 - A la section fonctionnement : 19 750 €
 - A la section investissement : 651 281,36 €
- Comme en 2021, très peu de dépenses ont été réalisées sur le budget du syndicat.

- En 2023, le budget a été financé totalement par le résultat reporté de l'année 2022. Très peu de dépenses ont été réalisées sur le budget du syndicat. Toutes les dépenses liées à la création du local d'accueil et à la réfection des sanitaires seront imputées sur le budget 2024.

Affectation définitive du résultat 2023

Dépenses de fonctionnement	8 800,49
Recettes fonctionnement	0,00
Résultat de fonctionnement 2023	-8 800,49
Résultat de fonctionnement reporté 2022	668 035,97
Résultat fonctionnement cumulé	659 235,48

Dépenses d'investissement	14 781,60
Recettes d'investissement	2 176,91
Résultat d'investissement 2023	-12 604,69
RAR	0,00
Résultat d'investissement 2023 après RAR	-12 604,69
Résultat d'investissement reporté 2022	-1 039,31
Résultat d'investissement cumulé	-13 644,00
Soit un besoin de financement 2022 de : 13 644,00	



3. Projections pour 2024

Le budget de 2024 présentera une section fonctionnement et une section investissement qui permet de lancer la maîtrise d'ouvrage sur les opérations de travaux à 5 ans, la maîtrise d'œuvre et les travaux pour le local d'accueil à Saint Just et les sanitaires du cloître.

Les dépenses de fonctionnement serviront à structurer l'administration générale du syndicat (adhésion HGI, Berger Levrault, site internet, ...)

Les dépenses d'investissement couvriront notamment :

- ✓ Le programme de travaux sur 5 ans

40 000 € pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (sur un marché de 136 800 € sur 5 ans)

70 000 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur 5 ans (sur un marché de 400 000 €) de 5 ans)

- ✓ La réfection des sanitaires du cloître

10 680 € pour la Maîtrise d'œuvre pour les sanitaires

68 000 € pour les travaux liés aux sanitaires du cloître

10 000 € option désamiantage des joints des fenêtres / porte d'entrée

960 € Commingéo géomètre

5 772 € Contrôleur technique

4992 € SPS

✓ La création du local d'accueil

28 852.80 € TTC pour la Maitrise d'œuvre pour le local d'accueil

1 440 € Commingéo géomètre

3 528 € ECR étude de sol

250 € réseau 31 (étude de la cuve)

190 € Agenda diagnostic

5772 € Contrôleur technique

4992 € SPS

170 000 € pour les travaux liés à la création du local d'accueil

Suite à l'exposition de l'ensemble des actions de l'année 2025, il est proposé de répartir ainsi les dépenses par section

- 80 000 € en fonctionnement
- 565 000 € en investissement

4. Contributions des membres

Le résultat reporté de l'année 2023 645 592 € permet de financer le budget 2024. Comme en 2023, aucune contribution ne sera demandée.

5. Informations complémentaires

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu.

Le syndicat n'a pas souscrit d'emprunts et n'a donc pas de dettes.

Compte tenu du budget du syndicat, il n'y a pas lieu de retracer l'épargne brute, nette et l'endettement.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de la proposition de budget faite par la Présidente.



Mme Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du site
de Saint-Bertrand-de-Comminges et
Valcabrère

Certifié exécutoire après :

- transmission en Préfecture
le : 25 mars 2024
- et affichage le : 25 mars 2024

(Signature)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'V'.

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère
N° SIRET : 253 102 305 00013